



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement et  
des transports d'Île-de-France  
Unité départementale de Seine-et-Marne**

**AVIS RECTIFICATIF DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC**

\*\*\*

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES (ÉTABLISSEMENT ROLAND), dont le siège social est situé au 1563, avenue d'Antibes, BP 50119 à Montargis (45201), a déposé, le 23 juillet 2021, complété le 14 octobre 2021 et le 08 novembre 2021, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Cocherel (77440).

Le dossier de demande précité sera déposé en version papier et numérique en mairie de **Cocherel**, commune siège de la consultation du public, du **lundi 13 décembre 2021 au lundi 10 janvier 2022 inclus**.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Pendant toute la durée de la consultation du public, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur un registre ouvert à la mairie de Cocherel,
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, Rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île de France : [ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud77.driat-if@developpement-durable.gouv.fr)

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

La demande présentée par la société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES (ÉTABLISSEMENT ROLAND) pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales des arrêtés ministériels suivants :

– l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n°2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

– l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées,

ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2021/DRIEAT/UD77/160 du 23 novembre 2021 rectificatif portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES (ÉTABLISSEMENT ROLAND) sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>